

présentation des zones à risques sur la commune, suivi de la présentation du projet de P.L.U par M.MALO Stéphane, architecte urbaniste suivi d'un débat où la population présente a fait part de diverses remarques. Il a été rappelé que les zones en OAP doivent respecter les directives de l'état et du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

M.ROCHE Franck fait part de la nécessité de régler le problème des assainissements aux hameaux du Villard, du Plan, de La Roche et de La Thuile avant le passage de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes, suite à la loi NOTRE, ce qui permettra de développer des zones à construire et de ne pas tomber dans les travers du Spanc qui obligerait chaque habitant de se doter d'une centrale d'assainissement autonome aux frais des propriétaires.

Il est rappelé qu'une étude de faisabilité a été lancée par la commune et que le résultat sera donné mi-juillet.

DIA

M. ROCHE Franck présente 4 DIA (3 sur le Villard, 1 sur le Chef-Lieu). A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre les préemptions.

IV – TRAVAUX : ETAT D'AVANCEMENT

Travaux de réfection de la conduite d'alimentation en eau potable dans la traversée du Chef-Lieu :

- **montant du marché avec l'entreprise SCHILTE du 16 novembre 2016 :**

- o tranche ferme (réseaux humides) : 136 831.20 €HT
- o tranche optionnelle (réseaux secs) : 43 367.70 €HT
- total : 180 198.20 €HT

- **réalisation des travaux :**

- o les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sont achevés ;
- o les devis validés :
 - remplacement du poteau incendie : 3 721.50 €
 - création d'un regard grille d'eaux pluviales : 3 123.75 €
- o les devis à valider :
 - création d'une chambre à vannes pour la reprise des branchements au-delà de l'église : 5 352.65 €
 - reprise de branchements dans la descente de l'école : 4 199.00 €
 - création d'une chambre à vannes à La Thuile : 6 455.20 €.

Enrobé : des travaux d'enrobé sont prévus au Villard, au lotissement « Le Plan du Praz », et dans la traversée du Chef-Lieu (reprise des tranchées uniquement).

Mur de La Roche : la commande a été passée auprès de l'entreprise DURAZ ET FILS pour un montant de 15 395.00 €HT.

Mur de La Thuile : la commande a été passée auprès de l'entreprise DURAZ ET FILS pour un montant de 8 800.00 €HT.

En accord avec l'entreprise, ces travaux seront réalisés dans le courant de l'automne.

V – MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

Suite à divers dysfonctionnements, la question s'est posée de revoir le mode d'inscription au service de restauration scolaire pour la prochaine rentrée, et de passer à une inscription à la semaine plutôt qu'au mois ; le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas changer le mode d'inscription. Pour plus de facilité, le Conseil Municipal demande aux parents d'élèves d'être vigilants au niveau des inscriptions.

Au niveau du règlement des factures, la Mairie se montrera plus intransigeante quant au recouvrement des sommes dues par les usagers.

VI – PERSONNEL COMMUNAL

Une annonce a été diffusée pour le remplacement de Stéphanie LEGER durant son congé parental, suite au départ de Christine DUNAND.

Le Conseil Municipal remercie Mme DUNAND.

VII – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 4 115 € pour les subventions allouées aux associations pour l'année 2017, réparti de la façon suivante :

* Association de Chasse de MONTAGNY	: 150 €uros
* A.S. Football de MONTAGNY	: 1 000 €uros
* Amicale des Anciens Pompiers de MONTAGNY	: 850 €uros
* Clique Municipale	: 400 €uros
* Club du Soleil (club des Aînés Ruraux)	: 950 €uros
* Amicale des Donneurs de Sang	: 160 €uros
* FNACA (Fédé.Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	: 105 €uros
* Coopérative Scolaire de MONTAGNY (subvention pour fournitures)	: 200 €uros
* Coopérative Scolaire de MONTAGNY (subvention pour abonnement)	: 100 €uros
* Association des Parents d'Elèves de MONTAGNY	: 200 €uros

VIII – NOMS DES RUES – MODIFICATION

M.DRAVET Gildas propose de rajouter une rue au Chef-Lieu, la « rue du bassin ».

Il est précisé que les autres noms de rues, votés par délibération municipale n°2016/071 du 13 décembre 2016, restent inchangés.

Accord à l'unanimité.

IX – AFFOUAGE 2017

Cette année, 18 affouagistes se sont inscrits en Mairie.

La date de tirage des numéros d'affouage a été fixée au jeudi 6 juillet 2017 à 20 h 00 en Mairie.

X – QUESTIONS DIVERSES

Mise aux normes accessibilité mairie et salle des fêtes

Une demande de subvention va être déposée pour la réalisation d'un sas à l'entrée de la mairie et la mise en place d'une plateforme monte-charge, d'un WC PMR à la mairie, d'un accès PMR et d'un WC PMR à la salle des fêtes, pour un montant total de 21 493.00 €HT.

Renouvellement de la demande de subvention pour la restauration de la chapelle Saint-Sébastien

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la demande de subvention déposée auprès du Département au titre du FDEC pour la réfection de la chapelle Saint-Sébastien.

Location de l'appartement du bas du bâtiment « La Fromagerie »

M.le Maire informe que l'appartement du bas du bâtiment « La Fromagerie » au Plan est loué depuis le 1^{er} juin 2017 pour un loyer de 550 €/mois.

Cyclotouriste de la Fâchnase 2017

Pour faire suite au courrier de M.EYNARD Jonathan, du club des sports et loisirs de Feissons sur Salins, concernant l'organisation de la cyclotouriste le samedi 22 juillet prochain à l'occasion de la fête de la Fâchnase, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- un départ devant l'église de MONTAGNY
- le passage de la course sur le territoire de la Commune.

Il appartiendra à l'organisateur de mettre en place le dispositif de sécurité nécessaire à cette manifestation.

Information élections sénatoriales

Le Conseil Municipal doit se réunir le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner les délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale partielle qui se déroulera le 24 septembre 2017.

Courrier de M.VOELLINGER Denis

M.le Maire fait part d'un courrier de M.VOELLINGER Denis, sollicitant un stage d'insertion dans l'équipe d'agents municipaux en charge des espaces verts pour son fils, scolarisé au sein de l'Institut Médical Educatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe.

Demande de panneaux d'affichage

Des demandes de panneaux d'affichage ont été émises ; il est rappelé que le site internet de la commune met en ligne toutes les informations (flashes info, PV de conseil, démarches administratives etc.....)

Place de retournement du Villard :

Une étude pour l'aménagement d'une place de retournement au Villard a été lancée conjointement pour l'installation de conteneurs semi-enterrés par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, M.DRAVET Hervé demande la mise en place des conteneurs semi-enterrés de la salle des fêtes à la scierie ; après débat, il est convenu de les laisser à la salle des fêtes, ce qui est plus pratique quand il y a des manifestations.

Conseil d'école :

Mme BOUVIER Audrey informe le conseil municipal de la réunion du conseil d'école :

- demande de mettre la structure de jeux entre l'école et le stade sur la partie en herbe ; cette solution sera étudiée ;
- pour les sorties scolaires 2017/2018, une somme sera allouée au transport scolaire ; il est demandé aux enseignantes de lister les sorties qu'elles envisagent pour que la mairie puisse négocier les prix ;
- demande des enseignantes pour changer les horaires des transports scolaires ; M. le Maire rappelle que le transport scolaire est sous la responsabilité de la Communauté de Communes ; elles doivent se rapprocher de ces services pour faire leur demande ;
- dès que le décret sur l'arrêt des TAP sera paru, il a été voté au conseil d'école le retour à la semaine de 4 jours. Une demande est faite auprès de la Communauté de Communes pour qu'elle prenne en charge la garde des enfants ;
- l'enrobé devant l'école sera prochainement effectué, une période où les enfants sont en vacances sera privilégiée.

Mise en place de chicanes :

M. Le Maire fait part de la mise en place de chicanes à l'entrée de la Thuile.

M.ROCHE Franck demande que l'on mette des ralentisseurs à l'Adret et qu'on rajoute un coussin berlinois à la sortie de La Roche côté Montagny pour que les conducteurs ne dévient pas sur la gauche.

Ruches :

Une demande pour la pose de trois ruches sur le Bettex a été formulée en Mairie par M.BERTHIER Laurent ; A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Affiché à MONTAGNY, le
Le Maire
Gérard CLERC

11 JUL. 2017

